

Avis de course pour l'ensemble des courses organisées par l'YCH entre le 15 Octobre 2018 et le 1^{er} Octobre 2019

Championnat de Voile habitable

1. ORGANISATION

Les courses de cet Avis de Course sont organisées par le Yacht Club Hendaye (YCH), Port de Plaisance, 64700 HENDAYE. e-mail: info@yachtclubhendaye.com ou regate@yachtclubhendaye.com

Toutes informations liées aux régates organisées par l'YCH, Championnat d'hiver, ainsi qu'aux autres régates seront publiées si possible sur les pages web de l'YCH, www.yachtclubhendaye.com.

2. REGLES

Les régates de l'YCH sont régies par:

- 2.1 - Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) dernière édition.
- 2.2 - Les prescriptions du guide Osiris habitable (Dernière version) de la Fédération Française de Voile (FFV)
- 2.3 - les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers seront affichées au tableau officiel
- 2.4 L'armement de sécurité des voiliers participants aux épreuves de l'YCH, doit être conforme :
 - a) à leur règlement de classe pour les séries monotypes acceptées comme telles et au règlement Osiris habitable pour les catégories Osiris
 - b) à l'armement côtier (moins de 6 milles d'un abri)
- 2.5 - Les Avenants à cet Avis de Course et Instructions de Course de chaque Régate organisées par l'YCH.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Les régates de l'YCH sont ouverte à:

- Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A ou B ou C** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **5^e** catégorie de navigation ou équivalent. (Moins de 6 milles d'un abri).
- Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable.
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence de leur Autorité Nationale (avec certificat médical valide) et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Le certificat de jauge ou de conformité à jour pour être classé Osiris pour les années 2018 et 2019 .
- L'attestation d'assurance du voilier

- la 1ère page de l'acte de francisation pour tout bateau français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'WS et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

- Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire ci-joint et l'envoyant au YACHT CLUB HENDAYE (info@yachtclubhendaye.com) ou en complétant le formulaire le jour même d'une des manifestations de la Ligue.

4. DROITS A PAYER

- L'inscription par bateau aux régates de l'YCH est de 25 € pour chaque régate.
- L'YCH se réserve le droit de modifier les droits d'inscription au coup par coup, sous forme d'avenant à cet Avis de Course

5. PROGRAMME PREVISIONNEL

DATE	NOM	Autre
28 Octobre 2018	SOKOBURU	1 ^{ère} Championnat d'Hiver
18 Novembre 2018		2 ^{ème} Championnat d'Hiver
16 Décembre 2018	Amicale YCH	
20 Janvier 2019		3 ^{ème} Championnat d'Hiver
24 Février 2019		4 ^{ème} Championnat d'Hiver
24 Mars 2019		5 ^{ème} Championnat d'Hiver
14 Avril 2019	Trophée Cadomille, promotion voile féminine	
1 et 2 Juin 2019	Régate La Victoire Hendaye-Royan	Régate hauturière (manche 1)
8 au 9 JUIN 2019	Régate La Victoire Hendaye-Royan	Régate hauturière (manche 2)
22 Juin 2019	Tribord Cup	
07 Juillet 2019	Trophée Cadomille promotion voile féminine	
28 Juillet 2019	Trophée SNSM	
18 Aout 2019	Trophée Ville d'Hendaye	
14 et 15 Septembre 2019	Copa Mexico	Arts, Culture et régate

Ce planning n'est que prévisionnel et sera éventuellement modifié par avenant.

6. HORAIRES

6.1 Périodes Heure d'hiver :

Inscriptions 9h à 10h

Briefing : - 10h

Signal d'avertissement : - 11h30

6.2 Périodes Heure d'Eté

Inscriptions 10h à 11h

Briefing 11 h

Signal d'avertissement 12h30

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site de l'YCH : www.yachtclubhendaye.com et affichées selon la Prescription Fédérale.

8. LES PARCOURS

- L'emplacement de la zone de course est: entre Hendaye, St Jean-de-Luz et Pasajes (Esp)
- Les parcours seront de type : côtier ou techniques à départ groupé ou différé à définir par l'organisation de chaque événement. Les parcours seront affichés et téléchargeables sur le site du YCH : www.yachtclubhendaye.com

9. CLASSEMENT

- Pour les Courses à la journée, toutes les courses courues et validées comptent au classement.
- Pour le Challenge d'hiver, le classement se fera en retirant la plus mauvaise journée de chaque inscrit, à partir de 4 journées courues et validées (et ce quelque soit le nombre de courses courues durant ces journées).
- Le calcul du temps compensé des bateaux participants, sera fait selon le système temps sur temps avec application du «cvl» pour les parcours techniques et côtiers.
- Classements en catégories: Croiseurs, Régate et Monotypes (Groupe L Osiris).

Dans la continuité de la politique du CDV 64 de favoriser la pratique féminine en voile, des récompenses spéciales ou un classement si trois bateaux ou plus seront donnés aux équipages féminins.

10. SECURITE.

Une VHF et un moteur de propulsion tous deux en état de marche sont obligatoire pur chaque bateau participant

Le port de la brassière de sécurité est obligatoire en permanence sur toutes les Courses organisées par l'YCH.

- Les bateaux participants devront signaler leur présence par VHF au Comité de Course avant la première manche de chaque journée.
- Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- Le canal VHF utilisé en course 71 ou selon les Instructions de Course de chaque régates.

En cas de BMS coté français ou d'ALERTE ORANGE coté espagnol, les régates seront annulées à moins que pour un changement climatique important le comité de course décide autrement.

11. PRIX.

- Le Championnat d'hiver compte 5 jours de régates. Une remise des prix aura lieu le 24 Mars à l'issue de la dernière journée aux trois vainqueurs de chaque catégorie, s'ils sont présents.
- Pour toute autre régates du programme 5, en accord avec le paragraphe 8, la remise des prix se fera à une date et lieu précisé par avenant.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge les autorités organisatrices de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Yacht Club Hendaye : info@yachtclubhendaye.com ou regate@yachtclubhendaye.com